

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



**SOMMAIRE**

Le Livre sonore. — La Mort de M. Paul Doumer. — Les Anciens Combattants chez le Ministre des Pensions. — Les Anciens Combattants français à Genève. — Dans nos Maisons de Repos.

**Informations**

« La Dette ». — Les Amis des Soldats Aveugles. — Nos délégations.

**Tribune Libre**

Lettre du camarade Giroir.

**Chronique de l'U. A. G.**

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de l'Assemblée Générale du Dimanche 3 Avril 1932. — Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 16 Avril 1932. — Avis divers. — Liste des donateurs.

*Administration :*

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

8-10  
606

PRESIDENT D'HONNEUR  
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;  
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;  
M. le général BALFOURIER;  
M. BRISAC, préfet;  
M. J. RIDGELY CARTER;  
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;  
M. DUCO, médecin-inspecteur;  
M. FRIBOURG, député;  
Miss Alice GETTY;  
M. Justin GODART, ancien ministre;  
Miss Grace HARPER;  
Miss Winifred HOLT;  
Mme Léopold KAHN;  
M. KRUG;  
M. LUGOL, sénateur;  
Mme la maréchale MAUNOURY;  
M. Samuel MILBANK;  
M. le docteur MORAX;  
M. MEYER, conseiller d'Etat;  
M. Henry PATÉ, député;  
M. Pierre RAMEIL, député;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des  
Avocats;  
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;  
M. VALLERY-RADOT;  
M. Constant VERLOT, député;  
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

LE LIVRE SONORE

Nous avons eu à examiner, il y a peu de temps, la question extrêmement intéressante pour nous des améliorations apportées aux facilités de lecture qui étaient offertes jusqu'alors aux Aveugles.

Depuis la merveilleuse invention de Louis Braille, les possibilités qui nous étaient données de prendre connaissance des idées émises par des auteurs anciens ou contemporains étaient bornées à cette écriture en relief dont les six points avaient permis aux Aveugles, depuis bientôt un siècle, de prendre part aux manifestations de la pensée humaine.

Ce système Braille, auquel nous devons rendre le tribut d'hommages qui lui est dû, présente cependant le gros inconvénient d'exiger un grand volume pour l'impression de ses caractères et ne permet que rarement une lecture rapide et partant vraiment intéressante.

Nous, qui avons étudié la lecture en points au cours de notre rééducation, ne pouvons prétendre à lire aussi vite que des aveugles de naissance, on n'apprend généralement pas à lire à 25 ans, et bon nombre d'entre nous ont, pour des raisons diverses, abandonné ou presque la lecture, celle-ci ne leur apportant pas toujours le plaisir qu'ils en attendaient.

Bien des systèmes ont été imaginés pour suppléer à ces quelques insuffisances, mais aucun d'eux jusqu'ici n'a pu remplacer ce que Louis Braille avait inventé.

Il nous fut parlé de l'optophone, du visagraphe et, tout récemment, le photoélectrographe Thomas eut un certain retentissement dans la grande presse, qui présenta cette nouvelle machine comme étant destinée à révolutionner le monde des aveugles.

Nous comprenons que les clairvoyants aient été intéressés par ces petites tiges de métal qui venaient former des lettres sous leurs yeux étonnés, mais nous, aveugles, qui avons expérimenté cet appareil, devons dire que son rendement était extrêmement faible.

Nos camarades Leveau et Guibaud ont donné dans ce Bulletin leur opinion à ce sujet et sans vouloir être durs pour les inventeurs de

cette machine, dont nous apprécions les louables efforts, nous restons sceptiques quant à l'utilisation du photoélectrographe.

Or, les chercheurs poursuivent leurs investigations pour tenter d'améliorer nos facilités de lecture au point de vue tactile ou sonore, et c'est dans ce dernier domaine que, croyons-nous, il sera possible, dès à présent, de nous procurer une lecture facile et agréable.

Nous avons assisté, notre Président Scapini et nous-mêmes, à la démonstration du fonctionnement d'un appareil dénommé « *Le Livre Sonore* », et qui nous paraît appelé à rendre les plus grands services au monde des aveugles. Devant nous et quelques invités voyants, M. Margerin a présenté un appareil qui nous a fait entendre d'une façon très claire des paroles que quelques personnes venaient de prononcer auparavant.

Ceci au premier abord ne paraît pas surprenant, le phonographe nous ayant habitués à des reproductions très fidèles de voix, d'instruments, etc., mais ce qui nous intéresse dans cette affaire, c'est d'abord la grande facilité d'enregistrement et ensuite la rapidité avec laquelle on peut le reproduire.

Si nous ajoutons que cette reproduction est faite à l'aide d'un film, qui peut être ininterrompu ou tout au moins très long et peu coûteux, on admettra que le problème qui se pose pour nous de diffuser un livre rapidement et à peu de frais est résolu. En effet, un bon lecteur, au lieu de lire un livre pour une seule personne, peut enregistrer cette lecture sur le film et la multiplication de cette bande sonore étant aisée, nous entrevoyons très bien la possibilité pour nos camarades de se procurer un exemplaire de l'ouvrage désiré ainsi reproduit, et d'écouter chez eux, au moment qui leur plaira, l'œuvre de leur choix, en plaçant cette bande sur un appareil de la valeur d'un phonographe.

Nous avons demandé à M. Margerin, promoteur de ce système, et à M. Bonneau, ingénieur, quelques précisions sur cette invention qui nous a émerveillés par sa simplicité et sa réalisation quasi parfaite. Il s'agit du procédé Nublat, s'appuyant sur le fait que les inscriptions électro-mécaniques sur disques donnent des résultats très satisfaisants à l'oreille.

On en déduit que le fait de graver électro-mécaniquement, avec une aiguille, dans une matière peu résistante constitue un excellent procédé d'enregistrement sonore qui présente le mérite d'être simple, pratique et peu coûteux.

L'invention Nublat prend au disque ce qu'il présente d'avantageux, c'est-à-dire son mode d'inscription et en rebute les complications de tirage et de reproduction. Il prend au film les commodités du tirage et de la reproduction et laisse de côté ses difficultés d'enregistrement.

Ce principe est le suivant :

On grave électromécaniquement, avec une aiguille affectant la forme d'un couteau, dans la matière opaque d'un film, un sillon dont les contours représentent l'image de la vibration sonore. Ce sillon sinueux apparaît transparent sur un fond opaque. On s'arrange pour qu'il occupe exactement l'emplacement et l'encombrement standard de la trace sonore sur un film parlant; au moyen du couteau du graveur, ou au moyen d'un rabot supplémentaire, on supprime l'un des deux contours latéraux du sillon. La pellicule ainsi gravée apparaît alors, sans aucun développement ni aucune manipulation ultérieure, absolument comparable au négatif sonore d'un film parlant ordinaire à densité constante.

On peut ensuite tirer de cet original autant de copies photographiques positives qu'on le désire. Mais sans qu'il soit nécessaire de tirer ces copies, la pellicule gravée peut être immédiatement reproduite dans un reproducteur ordinaire à cellule photoélectrique.

La possibilité de reproduire acoustiquement le film original immédiatement après l'enregistrement entraîne des avantages considérables. Il y a lieu de remarquer que le procédé Nublat est le seul qui apporte actuellement ces avantages. En effet, les cires qui sont gravées pour l'obtention des disques ne peuvent pas être reproduites sans être abîmées et ne peuvent être conservées commodément. D'autre part, les films enregistrés photographiquement exigent les opérations de développement et certains traitements, avant que n'apparaisse à leur surface l'image de la vibration sonore.

Un autre avantage réside dans les réductions de prix de revient de la production que permet de réaliser le procédé Nublat, grâce à son extrême simplicité; le matériel d'enregistrement est peu coûteux, sa conduite et son entretien sont faciles, son installation peut être rudimentaire.

La pellicule employée est un simple ruban cellulosique transparent d'un prix minime, et inférieur à celui de la pellicule photographique ordinaire.

Ce procédé permettant l'audition de films destinés à la publicité, la propagande, l'éducation, offrira aux aveugles la lecture auditive

dans des conditions idéales. Le volume d'un ouvrage (roman à 15 fr., par exemple) atteindrait environ quatre fois le volume de celui-ci.

Il suffirait aux Associations d'aveugles, pour être tenues rapidement au courant des actualités par Livre Sonore, d'avoir une machine enregistreuse qui publierait en sonore des passages des livres intéressants. Les petits livres sonores, s'inscrivant mécaniquement par la machine enregistreuse, sur des rubans en acétate de cellulose, qui constituent la matrice originale, sont copiés autant de fois qu'on peut le désirer, soit par impression, soit par simple tirage photographique, tout comme une épreuve ordinaire.

La reproduction se fait dans un phonographe à rubans, sous la seule action de la lumière par transparence, avec une cellule photo-électrique qui permet d'éviter toute usure du livre, et les petits amplis ordinaires de T.S.F. peuvent servir de complément à l'équipement du matériel de reproduction.

Nous entrevoyons le jour très proche où l'U.A.G. aurait son appareil enregistreur et copierait d'une façon toute nouvelle les ouvrages des dernières actualités qui intéresseraient nos camarades.

Une bibliothèque sonore pourrait être constituée, grâce à de bons lecteurs, dont le concours nous serait facilement acquis, et tous les Aveugles de guerre pourraient profiter d'une lecture qui, en d'autres temps, eût été faite pour un seul.

H. AMBLARD.

---

## La Mort de M. Paul Doumer

---

A la suite de l'assassinat du Président de la République, le Bureau de l'U.A.G. s'est empressé d'adresser à Mme Paul Doumer un télégramme pour lui exprimer la profonde affliction des Aveugles de guerre.

Une délégation a porté la veille des funérailles une couronne de fleurs au nom de tous les membres de notre Association.

Nous publions ci-après les lettres que nous avons reçues à cette occasion, remerciant les Aveugles de guerre du témoignage de leur respectueux attachement à M. Paul Doumer.

Paris, 23 mai 1932.

« Monsieur le Président et Cher Camarade,

« Mme Doumer a pris connaissance avec une réelle émotion du « télégramme de condoléances que vous avez eu la délicate pensée de « lui adresser et elle me charge de vous transmettre ses remerciements « attristés et ses sentiments de sincère gratitude.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président et Cher Camarade, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

« Signé : *Le Chef du Secrétariat particulier.* »

---

« Paris, 14 mai 1932.

« Monsieur le Président,

« Les fleurs qu'au nom de l'Union des Aveugles de Guerre vous « aviez bien voulu adresser à Mme Paul Doumer à l'occasion de la « mort du Président de la République lui ont été remises par nos « soins.

« Profondément touchée de votre témoignage de sympathie, « Mme Doumer vous prie de vouloir bien être auprès des membres de « votre Association l'interprète de ses sentiments de douloureuse gra- « titude.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes « sentiments tristement dévoués.

« Signé : *Le Directeur du Cabinet*  
« *du Président de la République.* »

---

## Les Anciens Combattants chez le Ministre des Pensions

---

Le Bureau de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre a été reçu, le 13 juin, par M. Berthod, ministre des Pensions.

Après s'être félicité du choix de M. Berthod, ancien combattant dans un régiment d'infanterie comme titulaire du poste important de ministre des Pensions, le Bureau a fait connaître la position confédérale

au regard du maintien des droits acquis aux Anciens Combattants et Victimes de la Guerre dont la créance a un caractère nettement privilégié.

La délégation a également insisté pour que soient votés d'urgence par le Parlement, les projets concernant l'office unique, la suppression des délais pour la mise en instance de pensions des titulaires de la carte du combattant et ceux ayant trait aux questions relatives aux pupilles de la Nation et au droit de vote des veuves de guerre ; ces projets n'entraînant d'ailleurs aucune répercussion budgétaire.

Le ministre, après lui avoir réservé un accueil particulièrement cordial, a assuré la délégation de son ardent désir de poursuivre, en accord avec la Confédération Nationale l'étude et la réalisation des problèmes intéressant la génération du feu.

Le Secrétaire général de l'U.A.G., membre du Bureau Confédéral qui assistait à cette entrevue, a pu se rendre compte de la détermination de M. le ministre des Pensions à ne pas laisser discuter les droits des mutilés pensionnés.

Nos camarades seront heureux d'enregistrer ces déclarations indiquant que présentement nos droits sont bien défendus.



## Les Anciens Combattants Français à Genève

M. Paul-Boncour, délégué permanent de la France à la S.D.N., président en exercice du Conseil de la Société des Nations, a reçu le vendredi 29 avril, MM. Georges Rivollet, secrétaire général, René Cassin et Raymond Durand, délégués du Bureau de la Confédération Nationale des Associations d'Anciens Combattants Français.

Les délégués sont venus, au nom des 3.500.000 camarades groupés dans la Confédération Nationale, remettre au Président la résolution sur la réduction et la limitation des armements adoptée, à l'unanimité, par leur Conseil National du 12 mars 1932.

Après avoir prié le Président de déposer cette résolution sur le Bureau du Conseil de la S.D.N., M. Rivollet a tenu à marquer la profonde satisfaction qu'éprouvent les anciens combattants et victimes de la guerre de voir que le délégué permanent de la France à la S.D.N.

est un des leurs et lui a renouvelé l'expression de la confiance unanime de ses camarades pour mener à bien les lourdes tâches que lui a confiées le Gouvernement de la République.

M. Paul-Boncour, après avoir remercié les délégués de la Confédération Nationale de ce témoignage d'affection personnelle, a promis de transmettre au Conseil de la S.D.N. leur résolution digne de la plus haute considération tant à raison des sacrifices consentis par les anciens combattants et victimes de la guerre que de l'activité déployée par eux en faveur de l'organisation rationnelle de la paix.

La délégation a été reçue ensuite par M. Henderson, Président de la Conférence pour la limitation et la réduction des armements.

M. Rivollet remercie le Président d'avoir bien voulu recevoir la délégation chargée de lui remettre officiellement l'expression unanime de la volonté des anciens combattants français, au regard des problèmes qui intéressent la paix et surtout qui conditionnent le désarmement moral et matériel des peuples.

Les anciens combattants français et les victimes de la guerre se sont groupés en France en Associations qui ne se sont pas limitées à présenter des revendications d'ordre matériel, mais qui se sont préoccupées du problème de la paix : les anciens combattants français ont mis leurs espoirs dans l'institution de la Société des Nations.

Ils ont exprimé leur sentiment dans une première motion sur l'organisation qui leur paraît la meilleure pour assurer la paix mondiale et ils lui ont donné la plus large publicité dans le monde entier.

Les anciens combattants français mettent actuellement leurs plus grands espoirs dans la réussite de la Conférence pour la réduction et la limitation des armements. Ils ont dégagé certaines idées directrices sur ce problème important et leurs six cents délégués, représentant 3.500.000 adhérents, ont adopté, à l'unanimité, la résolution présentée aujourd'hui au Président de la Conférence du désarmement. Cette résolution est absolument indépendante de toutes préoccupations électorales et diplomatiques. Elle traduit les sentiments unanimes des hommes qui, en France, ont fait la guerre.

Ils mettent l'arbitrage au premier plan de leurs préoccupations. Ils demandent également que le désarmement moral soit poursuivi activement dans toutes les nations.

Ils estiment de même qu'une réduction générale, simultanée et contrôlée, de tous les armements est indispensable et insistent d'une

façon toute spéciale pour que cette réduction ne soit pas simplement temporaire et conditionnée par les difficultés actuelles d'équilibre des budgets nationaux, mais qu'elle soit organisée d'une manière si forte et si durable, sur les bases d'une solidarité effective entre les nations, que, une fois la situation économique rétablie dans le monde et les budgets redevenus normaux, on ne puisse plus, à la faveur de budgets plus élastiques, reprendre la théorie des armements. C'est un point sur lequel les anciens combattants manifestent un désir particulièrement fort.

Les anciens combattants insistent notamment pour l'internationalisation de toutes les aviations, de manière que celles-ci soient mises à la disposition de la Société des Nations. Ils demandent la prohibition du commerce et de la fabrication privée des armes, l'unification de toutes les méthodes de présentation budgétaire des dépenses militaires afin d'éviter les dissimulations.

Pour donner la force suffisante à tout cet ensemble de mesures, ils demandent encore à la Conférence d'organiser très fortement la Commission permanente internationale chargée de contrôler, sur pièces et sur place, l'exécution loyale des engagements assumés, les Etats s'obligeant de plus à ne pas poursuivre les dénonciateurs d'actes commis en violation de ces engagements.

M. Henderson s'est déclaré particulièrement heureux de recevoir une délégation d'anciens combattants, qui savent par eux-mêmes quelles sont les conséquences terribles des conflits internationaux. Il a proclamé que la Société des Nations constitue l'espoir du monde et que, dans une large mesure, elle est la gardienne de la paix. Après avoir exposé l'importance des travaux entrepris par les Commissions techniques, au sujet des armes offensives, il a ajouté que, si ces travaux arrivaient à un accord, il serait possible d'envisager avec des perspectives de succès, plusieurs aspects du problème d'ensemble du désarmement. Il a conclu que la Conférence ne devant constituer qu'une première étape, la propagande en faveur du désarmement, menée par les anciens combattants serait indispensable durant la période qui séparerait la Conférence actuelle de celle qui aurait la tâche de poursuivre l'œuvre commencée.

\*\*\*

En rendant compte de sa mission, la délégation tient à remercier MM. Dechamp et Tixier dont l'aide précieuse a facilité la tâche des

délégués, ainsi que les représentants des anciens combattants et mutilés français à Genève : Maillard, Garans, Salette, Giraud (excusé), qui, au cours du dîner qu'ils ont offert à la délégation, ont montré la force et le rôle moral de premier plan joué par les Français résidant à l'étranger.

## Dans nos Maisons de Repos

Conformément au vœu exprimé par notre Assemblée générale de 1930, nous publions ci-dessous la liste des camarades qui séjourneront cette année dans nos maisons de repos, avec indication de la villa qu'ils occuperont.

Au cas où nos camarades désireraient correspondre entre eux, ils trouveront leurs adresses respectives dans notre annuaire (changements d'adresses parus dans nos Bulletins précédents).

### FRANCEVILLE-PLAGE (Calvados)

#### MOIS DE JUIN

PAVILLON B		PAVILLON C	
1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine	1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1.	1. Barbier	1.	1.
2. Emo	2. Emo	2.	2.
3.	3. Laurent	3.	3.
4. Léger (A)	4 Léger (A.)	4.	4. Karli
5.	5.	5.	5.
6.	6.	6.	6. Farcy

  

PAVILLON D		PAVILLON A	
1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine	1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1.	1.	1.	1.
2.	2.	2.	2.
3.	3. Bonnecuelle	3.	3.
4.	4.	4.	4.
5.	5. Bailly	5.	5.
6.	6.	6.	6.

MOIS DE JUILLET

PAVILLON B

1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1. Barbier	1. Le Barzic
2. Emo	2. Emo
3. Laurent	3. Viguier
4. Léger (A)	4. Lorriaux
5. Guilpain	5. Guilpain
6. Desseignes	6. Desseignes

PAVILLON C

1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1. Séguy	1. Séguy
2.	2. Massaly
3.	3. Poteney
4. Karli	4. Chesneau
5.	5. Farcy
6. Farcy	6. Seceh

PAVILLON D

1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1. Tilly	1. Tilly
2.	2. Trubert
3. Bonnecuelle	3. Calmès
4.	4. Pavil
5. Bailly	5. Molinier
6.	6. Amar

PAVILLON A

1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1.	1. Bailly
2. Guiton	2. Guiton
3. Etienne	3. Etienne
4.	4. Angot
5. Malingre	5. Malingre

MOIS D'AOUT

PAVILLON B

1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1. Bousquet	1. Bousquet
2. Estorges	2. Estorges
3. Mariani	3. Mariani
4. Lorriaux	4. Le Guen
5. Bonnardin	5. Menetrey
6. Viguier	6. Leblond

PAVILLON C

1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1. Aumont	1. Faille
2. Massaly	2. Julie
3. Mousty	3. Mousty
4. Chesneau	4. Meunier
5. Tramoy	5. Tramoy
6. Pasquier	6. Pasquier

PAVILLON D

1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1. Le Callonnec	1. Le Callonnec
2. Sourd	2. Sourd
3. Calmès	3. Guesnier
4. Dahout	4. Dahout
5. Rouhaud	5. Le Garlante- zec.
6. Lemarchand	6. Lemarchand

PAVILLON A

1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1. Feret	1. Videmont
2. Eiselé	2. Deville
3. Cornet	3. Cornet
4. Angot	4. Marche
5. Martin (P.)	5. Gerard

MOIS DE SEPTEMBRE

PAVILLON B

1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1. Guyollot	1. Guyollot
2. Gautier	2. Gautier
3. Combarré	3. Combarré
4. Le Guen	
5. Menetrey	
6. Leblond	

PAVILLON C

1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1. Vaxelaire	1. Vaxelaire
2. Langel	2. Langel
3. Faille	
4. Nicolai	4. Nicolai
5. Carudel	5. Carudel
6. Fossati	6. Fossati

PAVILLON D

1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1. Morand	1. Morand
2. Dufau	2. Dufau
3. Guesnier	
4. Duverger	4. Duverger
5. Le Garlante- zec	
6. Berthet	6. Berthet

PAVILLON A

1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1. Cohn	1. Cohn
2. Deville	2.
3. Lardé	3. Lardé
4. Marche	4.
5.	5.

LACANAU-OCEAN (Gironde)

JUIN

Villa « Neptune ».  
 Coué, Villa « Madie ».  
 Villa « Les Erables » (1<sup>er</sup> logement).  
 — — (2<sup>e</sup> logement).  
 Benoit, Villa « Les Erables » (3<sup>e</sup> logement).  
 Villa « Les Erables » (4<sup>e</sup> logement).

JUILLET

Le Gouar, Villa « Neptune ».  
 Mézières, Villa « Madie ».  
 Prune, Villa « Les Erables » (1<sup>er</sup> logement).  
 Darras, Villa « Les Erables » (2<sup>e</sup> logement).  
 Cluzelau, Villa « Les Erables » (3<sup>e</sup> logement).  
 Michel (F.), Villa « Les Erables » (4<sup>e</sup> logement).

AOUT

Albespy, Villa « Neptune ».  
 Johannsen, Villa « Madie ».  
 Faure, Villa « Les Erables » (1<sup>er</sup> logement).  
 Gatillon, Villa « Les Erables » (2<sup>e</sup> logement).  
 Chapouillié, Villa « Les Erables » (3<sup>e</sup> logement).  
 Dardie, Villa « Les Erables » (4<sup>e</sup> logement).

SEPTEMBRE

Dolmière, Villa « Neptune ».  
 Bergadieu, Villa « Madie ».  
 Almey, Villa « Les Erables » (1<sup>er</sup> logement).  
 Sourissaud, Villa « Les Erables » (2<sup>e</sup> logement).  
 Malgat, Villa « Les Erables » (3<sup>e</sup> logement).  
 Collot, Villa « Les Erables » (4<sup>e</sup> logement).

MALO-LES-BAINS (Nord)

DU 15 JUIN AU 15 JUILLET

Warnet, chez Mme Blanckaert, 115, rue Pasteur, du 15 au 30 juin.  
 Douale, chez Mme Blanckaert, 115, rue Pasteur, du 1<sup>er</sup> au 15 juillet.  
 Demalaine, chez M. Rouxel, 28, avenue de la Mer.  
 Chez Mme Waesken, 103, rue des Poilus.

DU 16 JUILLET AU 15 AOUT

Thuilliez, chez Mme Blanckaert.  
 Beve, chez M. Rouxel.  
 Couteau, chez Mme Vaesken.

DU 16 AOUT AU 15 SEPTEMBRE

Desmons, chez Mme Blanckaert, du 16 août au 31 août.  
 Théret, chez Mme Blanckaert, du 1<sup>er</sup> au 15 septembre.  
 Delplanque, chez M. Rouxel.  
 Léger (Jules), chez Mme Vaesken.

VALS-LES-BAINS

DU 15 JUIN AU 8 JUILLET

Michel (F.) et Chabert, Villa « Baume », 1<sup>er</sup> logement (ch. 3 et 4).  
 Barré, Villa « Baume », 2<sup>e</sup> logement (chambres 5 et 6).  
 Lafon (Jean), Villa « Bel-Air », 1<sup>er</sup> logement (une chambre).  
 Favrier, Villa « Bel-Air », 2<sup>e</sup> logement (deux chambres).

DU 9 JUILLET AU 31 JUILLET

Benoit (E.), Villa « Baume », 1<sup>er</sup> logement (chambres 3 et 4).  
 Mulsant, Villa « Baume », 2<sup>e</sup> logement (chambres 5 et 6).  
 Delmas, Villa « Bel-Air », 1<sup>er</sup> logement (une chambre).  
 Debooserie, Villa « Bel-Air », 2<sup>e</sup> logement (deux chambres).

DU 1<sup>er</sup> AOUT AU 23 AOUT

Fessard, Villa « Baume », 1<sup>er</sup> logement (chambres 3 et 4).  
 Chaullier, Villa « Baume », 2<sup>e</sup> logement (chambres 5 et 6).  
 Pialat, Villa « Bel-Air », 1<sup>er</sup> logement (une chambre).  
 Letellier, Villa « Bel-Air », 2<sup>e</sup> étage (deux chambres).

DU 24 AOUT AU 15 SEPTEMBRE

Corraza, Villa « Baume », 1<sup>er</sup> logement (chambres 3 et 4).  
 Bicheron, Villa « Baume », 2<sup>e</sup> logement (chambres 5 et 6).  
 Beaubras, Villa « Bel-Air », 1<sup>er</sup> logement (une chambre).  
 Debatisse, Villa « Bel-Air », 2<sup>e</sup> logement (deux chambres).

SAINT-MAXIME-SUR-MER (Var)

JUIN

Billoud, Villa « Sitia », rez-de-chaussée.  
 Tremège, rue Hoche, rez-de-chaussée.  
 Roger, rue Hoche, 1<sup>er</sup> étage.

JUILLET

Billoud, Villa « Sitia », rez-de-chaussée.  
 Villa « Sitia », 1<sup>er</sup> étage.  
 Villa, rue Hoche, rez-de-chaussée.  
 Roger, Villa, rue Hoche, 1<sup>er</sup> étage.  
 Villa « Le Manestou », 1<sup>er</sup> logement.  
 Villa « Le Manestou », 2<sup>e</sup> logement.  
 Petit (Louis), Villa « Le Manestou », 3<sup>e</sup> logement.  
 Villa « Le Manestou », 4<sup>e</sup> logement.

AOUT

Caudron, Villa « Sitia », rez-de-chaussée.  
 Auclair, Villa « Sitia », 1<sup>er</sup> étage.  
 Gerbelli, Villa « Hoche », rez-de-chaussée.  
 Paradis, Villa « Hoche », 1<sup>er</sup> étage.



Philippe, Villa « Le Manestou », 1<sup>er</sup> logement, du 16 au 31 août.  
Aucaigne, Villa « Le Manestou », 2<sup>e</sup> logement, du 16 au 31 août.  
Kromer, Villa « Le Manestou », 3<sup>e</sup> logement.  
Kolb, Villa « Le Manestou », 4<sup>e</sup> logement.

SEPTEMBRE

Villa « Sitia », rez-de-chaussée.  
Colombel, Villa « Sitia », 1<sup>er</sup> étage.  
Serre, Villa « Hoche », rez-de-chaussée.  
Boudra, Villa « Hoche », 1<sup>er</sup> étage.  
Vial, Villa « Le Manestou », 1<sup>er</sup> logement.  
Chatillon, Villa « Le Manestou », 2<sup>e</sup> logement.  
Rain, Villa « Le Manestou », 3<sup>e</sup> logement  
Rasclé, Villa « Le Manestou », 4<sup>e</sup> logement.

---

Nous faisons remarquer à nos camarades que nous avons encore plusieurs appartements disponibles à Sainte-Maxime, pendant le mois de juillet, et un appartement à Malo-les-Bains, libre jusqu'au 15 juillet.

Les camarades désireux de profiter de ces vacances sont priés de nous écrire immédiatement.



## NOTES ET INFORMATIONS

---

### « La Dette »

La date du tirage des billets des séries E et G, qui n'avait pu encore être indiquée d'une façon précise, a été fixée définitivement au 5 juillet prochain.

Afin de nous permettre d'effectuer le règlement général de tous ces carnets, nous prions instamment nos camarades de nous envoyer, à la date du 25 juin, soit les fonds qu'ils ont recueillis, soit les billets qui leur restent.

Nous publierons, dans notre Bulletin prochain, qui paraîtra entre le 20 et le 25 juillet, la liste des numéros gagnants des séries E et G.

---

### Les Amis des Soldats Aveugles

La Société « Les Amis des Soldats Aveugles » informe, à toutes fins utiles, ses amis aveugles que le magasin de vente du 90 de la rue du Faubourg-Saint-Honoré et le Comptoir de matières premières du 16 de la rue du Temple seront fermés, cette année, comme l'an dernier, pendant tout le mois d'août.

En ce qui concerne le siège social, 6, rue de la Bienfaisance, il n'y aura, pendant la durée des vacances, qu'un service restreint réservé aux cas urgents. Il y aura donc lieu de faire parvenir au siège social, autant que possible avant le 14 juillet, les demandes d'aide se rapportant à cette période. Celles parvenant après le 30 juin ne pourraient être examinées qu'au 1<sup>er</sup> octobre.

---

### Nos Délégations

Le dimanche 22 mai 1932, le Comité d'Argonne du Souvenir Français faisait célébrer un service solennel pour les morts de l'Argonne, en l'Eglise Saint-Louis des Invalides, sous la présidence du général Gouraud, gouverneur militaire de Paris. Une délégation de l'U.A.G., accompagnée du drapeau de notre Association, assistait à cette cérémonie.

---

## TRIBUNE LIBRE

---

Nous publions, ci-après, la lettre suivante de notre camarade P. Giroir, qu'il nous demande de porter à la connaissance de ses camarades :

« Pour en revenir au vœu du camarade Masselier visant spécialement l'enseignement obligatoire de l'espéranto dans les écoles communales, en vue d'une meilleure compréhension des peuples, afin de leur faciliter un rapprochement, il apparaît que les Aveugles de Guerre, s'instruisant de l'expérience acquise dans les souffrances endurées pendant la tourmente et le sacrifice accepté, doivent donner spontanément leur approbation à toute suggestion intelligente tendant à rendre plus fraternelles les relations internationales et apporter effectivement leur appui dans toute manifestation agissant dans le même sens.

« Il serait affreusement égoïste de la part des anciens combattants et victimes de la guerre de borner leurs efforts à la défense de leurs intérêts personnels ; ils doivent chercher à utiliser leurs misères et leurs deuils pour faire disparaître des cataclysmes semblables à celui qu'ils ont vécu.

« Faisons donc confiance à notre Administration pour que la merveilleuse influence morale de l'U.A.G. rayonne partout où l'on parle de la Paix universelle.

« P. GIROIR. »



## Chronique de l'U. A. G.

---

### Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre, une somme de 16.950 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances .....	2.860
Allocations veuves, enfants et couronnes....	9.000
Secours .....	5.090

Il y a lieu d'ajouter, à ces 16.950 francs, une somme de 34.700 francs pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner *quatorze* demandes de secours, dont *quatre* n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

---

## ENTRE NOUS

---

### Naissances

Notre camarade et Mme Laurent (Etienne), de Berthenoux (Indre), nous ont part de la naissance de leur septième enfant, Bernard, né le 4 mai 1932.

Notre camarade et Mme Laloeuf, de Chaumont-sur-Tharonne (Loir-et-Cher), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Jeannine, née le 26 avril 1932.

Notre camarade et Mme Gustin, de Luxeuil (Haute-Saône), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, René, né le 3 mai 1932.

Notre camarade et Mme Molinié, de Mayenne (Mayenne), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, Marie-Joseph, née le 21 mai 1932.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

## Mariages

Notre camarade Gohier, de Concarneau, nous fait part de son mariage avec Mlle Mahec, célébré le 3 mai 1932.

Notre camarade Dupeu, de Vierzon-Ville (Cher), nous fait part de son mariage avec Mme Anne Deschamps, le 28 novembre 1931.

Notre camarade et Mme Heroin, de La Perrière (Orne), nous fait part du mariage de son fils Albert, avec Mlle Alice Fouqueray, célébré le 12 mai 1932.

Notre camarade Vendeville, de Frais-Marais (Nord), nous fait part de son mariage avec Mlle Leriche, célébré le 2 juillet 1932.

Notre camarade Godin, de Pont-en-Vendin (Pas-de-Calais), nous fait part de son mariage avec Mme Eyrigoux, célébré le 28 mai 1932.

Notre camarade Braun (Martin-Eugène), de Soultzbach-les-Bains (Haut-Rhin), nous fait part de son mariage, célébré le 20 mai 1932.

Notre camarade Gervaud, d'Alger, nous fait part du mariage de sa fille Genevière, avec M. Jacques Leugrand, célébré le 2 juin 1932.

Nous adressons aux jeunes époux nos plus sincères vœux de bonheur.

## Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Fanni (Constant-Joseph), décédé le 21 mai 1932. Né au Kremlin-Bicêtre, le 21 janvier 1897, Fanni était soldat au 315<sup>e</sup> d'infanterie et fut blessé, le 29 octobre 1917, au Chemin-des-Dames. Réformé à 100 % pour cécité complète, il était titulaire de la Médaille militaire, chevalier de la Légion d'honneur, et laisse une veuve.

Notre camarade Grandjean (François-Victor), d'Alger, décédé le 4 avril 1932. Né le 7 février 1877, à Rouchant (Haute-Saône), il était soldat au 48<sup>e</sup> d'artillerie et fut blessé en service commandé. Réformé à 100 % pour cécité et 40 % pour blessures de la face, il laisse une veuve.

De la femme de notre camarade Fillion, de Crépy-en-Valois (Oise), décédée le 7 mai 1932, dans sa quarante-septième année.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

## Cotisations pour l'année 1932

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement.

Abba, 10 fr. — Hachez, 10 fr. — Ganneau, 10 fr. — Dufлот, 10 francs.

## Cotisations volontaires

Rousseau (L.), Dupuy (P.), Mège, Cointepas, Soulié (M.), Durant (J.), Murat, Deltor, Bayle, Goudal (J.), Guillam, Vernhes (J.), Le Borgne (L.), Doudart, Pierron, Pelletier (A.), Gros (F.), Auffret, Tanis, Toupenet, Cabannot, Beaslas, Aubin, Tourneux (R.), Perrot (M.), Michaud (R.), Picot, Emeric, Peyrebrune, Henriet, Rondeau, Pouil, Horlon, Sabiani, Reynes (L.), Monnerie, Le Floch (J.), Lazaro, Deglise, Abba, Landais, Deboulet, Guerrier, Julia, Estienne, Marouzet, Chusseau, Feugray, Cagneul, Jarré-Sarré, Laurent (J.), Ganneau, Delhomais, Bidaud, Martinet, Dumont (L.), Borla, Bouguen, Lacotas, Bonnardin, Laloëuf, Bezard, Demontpion, Rols, Maurandy, Mahalin, Caralp, Grobi, Grelier, Dufлот, Mony, Versini, Mouisset, Belmontet, Oudinot, Betoux, Brabant, Martin (F.), Lescahier, Cluze, Laclau, Boudot, Duvallat.

## Procès-verbal de l'Assemblée Plénière de Clôture du Dimanche 3 Avril 1932

La séance est ouverte, à 9 h. 15, à la Salle des Fêtes de la Maison des Mutilés, rue des Minimes, sous la présidence de Scapini.

219 camarades assistaient à la séance.

Étaient présents également : M. de Traversay, président du Comité d'Action ; M. Oscar Bloch, trésorier adjoint.

Avant d'ouvrir les débats, le Président fait donner lecture de la liste des membres de l'Union morts pendant l'année, que l'assistance écoute debout. Puis, une minute de silence est observée en souvenir des morts de la guerre et de l'U.A.G. en particulier.

M. de Traversay indique le nombre des pouvoirs reçus et donne lecture de la liste des mandataires.

1.384 pouvoirs ont été envoyés, 28 sont déclarés nuls, le nombre des pouvoirs valables est donc de 1.356.

1° L'ordre du jour appelle la lecture du *rapport moral*.

La lecture de ce rapport, qui a été publié dans le Bulletin de février, n'est pas demandée. Le Président le met aux voix. Il est adopté à l'unanimité, moins six abstentions : Aubert, Béda, Bloncourt, Evrat, Joseph, Rochelet.

2° Le *rapport financier* est mis aux voix.

Il est adopté à l'unanimité, moins une voix contre : Rochelet.

3° Lecture est donnée du *rapport du commissaire aux comptes* établi par MM. Bloch et Mayer.

Ce rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie les auteurs des différents rapports qui viennent d'être adoptés.

4° L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des termes de l'acte au rapport de M<sup>e</sup> Lefeuvre, notaire à Rennes, du 6 novembre 1931, approuve et ratifie en tant que de besoin, la cession d'antériorité consentie dans l'affaire Gilles par le trésorier de l'Union des Aveugles de Guerre, au profit de la Société de Crédit Immobilier d'Ille-et-Vilaine, de telle sorte que l'inscription prise au profit de l'Union soit primée par celle profitant à ladite Société de Crédit Immobilier.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée générale autorise son trésorier, M. Gaston L'Evesque, à procéder à la vente de 10 actions Heudebert, provenant de la succession Ransons.

5° Lecture et examen des vœux présentés par les différentes Commissions.

#### PREMIERE COMMISSION : PENSIONS

*Vœu N° 1.* — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent au Conseil d'administration de l'U.A.G., « de poursuivre la demande de catégorisation des Aveugles de Guerre, « parmi les bénéficiaires de l'article 10, demande justifiée par le « tableau de classement des blessures, annexé à la loi des pensions du « 31 mars 1919, les classant seuls « blessures de première classe ». (Adopté à l'unanimité.)

*Vœu N° 2.* — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, après avoir écouté l'exposé fait par le rapporteur de la « première Commission, adressent leurs sincères félicitations et leurs « vifs remerciements à M. Henry-Haye, député, pour son interven- « tion en leur faveur à la tribune de la Chambre, lors de la discussion « du budget des Pensions. » (Adopté à l'unanimité.)

*Vœu N° 3.* — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent à leur Bureau de n'accomplir, dorénavant, des « démarches, près des Pouvoirs publics, qu'en faveur des Aveugles « de Guerre. » (Adopté à l'unanimité.)

*Vœu N° 4.* — « L'Assemblée générale demande que l'article 14 « de la loi des Pensions, modifié par la loi du 23 mars 1928, soit « complété par l'alinéa suivant : « Toutefois, exception sera faite « pour les veuves des Aveugles de Guerre qui devront recevoir une « pension, quelles que soient les causes du décès de leur mari et « quelle que soit la date du mariage, et remercie leur camarade Thé- « bault, député, de bien vouloir prendre la défense de ce vœu. » (Adopté à l'unanimité.)

*Vœu N° 5.* — « L'Assemblée générale demande que le Parle- « ment assimile les ascendants des Aveugles de Guerre aux ascendants « des tués à l'ennemi. » (Adopté à l'unanimité.)

*Vœu N° 6.* — « L'Assemblée générale demande que l'article 12 « soit modifié de façon à permettre aux bénéficiaires des pensions « supplémentaires (art. 12) de recevoir intégralement le montant de « leur pourcentage. » (Adopté à l'unanimité.)

*Vœu N° 7.* — « L'Assemblée générale demande aux Pouvoirs « publics que les majorations accordées aux orphelins de guerre et aux « enfants des Aveugles de Guerre leur soient maintenues jusqu'à « l'âge de vingt et un ans. » (Adopté à l'unanimité.)

*Vœu N° 8.* — « L'Assemblée générale demande que des « démarches soient entreprises auprès du Ministère des Pensions pour « que, par simple décret, soit accordée aux Aveugles de Guerre énu- « clés, l'indemnité de défiguration prévue par le décret du 6 mars « 1925. » (Adopté à l'unanimité.)

*Vœu N° 9.* — « L'Assemblée générale demande que le Bureau « étudie les dossiers des mobilisés devenus aveugles, réformés sans « pension, et tente de leur faire obtenir, soit une pension, soit une « aide des Pouvoirs publics. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 10. — « L'Assemblée générale demande qu'au moment du décès d'un Aveugle de guerre, sa veuve touche intégralement le trimestre de pension en cours, sans qu'il soit frappé par les taxes ou impôts de succession. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 11. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, enregistrant avec satisfaction le résultat obtenu dans le vote de la loi de finances, sachant que ce résultat a été obtenu malgré des circonstances économiques et financières défavorables et qu'il a fallu, pour l'obtenir, accomplir une série d'incessantes démarches auprès des Pouvoirs publics, qu'il a fallu, de plus, l'intervention personnelle de notre Président Scapini à la tribune de la Chambre,

« Félicitent le Conseil et le Bureau de leur activité,

« Adressent à leur Président l'expression de leurs affectueux remerciements. » (Adopté à l'unanimité.)

#### DEUXIEME COMMISSION. — SERVICES INTERIEURS

Vœu N° 1. — « L'Assemblée générale ratifie la modification suivante apportée par le Conseil du 20 février 1932 au règlement de la caisse maladie :

« 1° Pour les frais médicaux et pharmaceutiques, remboursent sur présentation des notes acquittées à raison de 50 % des dépenses engagées, avec abattement à la base de 500 francs.

« 2° Pour les frais de clinique et d'opération, remboursement à raison de 20 %, avec abattement à la base de 500 francs.

« Il ne pourra être remboursé aux camarades, pendant la même année, une somme supérieure à 1.500 francs.

« Les camarades (ou leur femme) traités dans les hôpitaux de l'Assistance publique seront, comme précédemment, à dater de la présentation de la première ordonnance, remboursés à raison de 50 % de leurs dépenses dépassant la somme de 500 francs (l'abattement à la base de 500 francs étant maintenu). » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 2. — « Conformément au vœu par elle exprimé en 1931, l'Assemblée générale décide d'allouer aux enfants âgés de moins de dix-huit ans de nos camarades décédés, une somme de 500 francs pour le premier enfant, 600 francs pour le second, en en augmentant de 100 francs par enfant. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 3. — « L'Assemblée générale décide de porter le maximum des prêts, pour construction de maisons familiales, à 17.000 francs, au lieu de 15.000 francs, accordés précédemment. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 4. — « L'Assemblée générale ratifie la modification suivante apportée à l'article 3 du règlement intérieur par le Conseil du 31 mars 1932 qui *supprime* l'alinéa suivant : « Tout membre du Conseil désireux de faire partie du Bureau devra poser sa candidature dans les cinq jours qui suivront l'Assemblée générale. » (Adopté à l'unanimité, moins une abstention : *Bloncourt*.)

« Et ajoute le paragraphe suivant :

« Les candidats seront élus au premier tour, à la majorité absolue, et au second tour à la majorité simple. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 5. — « Le règlement régissant le fonctionnement des Sections Régionales ou Départementales, remanié à la réunion du 27 juin 1931, est ratifié avec les modifications suivantes :

« ARTICLE PREMIER. — Les Aveugles de Guerre y seront admis dans les mêmes conditions... Le mot « admis » est remplacé par le mot « inscrits ». (Adopté à l'unanimité.)

« ART. 6. — Comité d'administration composé de cinq ou sept membres aveugles. Il est ajouté *porteurs de la carte du combattant*. » (Adopté à l'unanimité.)

L'article 10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité, moins treize voix contre : Aubert, Baumès, Beda, Bloncourt, Coupez, Evrat, François, Joseph, Masselier, Mulsant, Petitjean, Ramelot, Rochelet.

« ART. 12. — « ... Et les frais de déplacement de ce délégué... », il est ajouté : « 35 francs par jour, jours de voyage compris ». (Adopté à l'unanimité.)

Il est ajouté au règlement un article 17 ainsi conçu :

« En cas de dissolution d'une Section, l'actif de cette Section reviendra à la Caisse centrale de l'U.A.G. » (Adopté à l'unanimité.)

(L'ensemble du règlement, mis aux voix, est adopté à l'unanimité, moins treize abstentions.)

Vœu N° 6. — « L'Assemblée générale demande que des articles de propagande — sans esprit de polémique — soient faits dans le *Journal des Mutilés*, en vue de faire connaître exactement la situation des Aveugles. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 7. — « L'Assemblée générale demande que, à l'occasion des répartitions par tirage au sort des objets offerts aux Aveugles de Guerre, les noms des bénéficiaires soient inscrits au Bulletin de l'Union. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 8. — « L'Assemblée générale décide que toute campagne dirigée contre des personnes soit interdite à l'U.A.G. autrement que par des procédés réguliers, Assemblée générale ou Bulletin, et qu'aucun camarade, sous peine de sanctions, ne puisse envoyer de circulaire visant un membre de l'Union quel qu'il soit. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 9. — Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, assurent les membres du Bureau et du Conseil d'administration de leur entière confiance et leur adressent leurs remerciements pour leur incessant labeur, fait avec le plus absolu désintéressement, maintenant notre beau Groupement dans un esprit d'union et faisant de leur mieux pour le rendre prospère. » (Adopté. Abstentions : Céré-Labourdette et les administrateurs.)

#### TROISIEME COMMISSION. — ACTION SOCIALE

Vœu N° 1. — « L'Assemblée générale demande que, en cas de décès d'un Aveugle de Guerre qui a contracté une mutuelle-retraite à capital réservé, sa veuve, assimilée à une veuve de guerre, ait la faculté de continuer, pour son propre compte, les dispositions du contrat initial souscrit par son mari, et ce, après avoir eu la faculté de transformer les capitaux mis en réserve à son profit. Qu'elle puisse, dès lors, bénéficier de la subvention de l'Etat prévue par la loi du 4 août 1923 et du 30 décembre 1928. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 2. — « L'Assemblée générale considérant que les Aveugles de Guerre, tout comme autrui, doivent faire preuve de prévoyance,

« Mais considérant que le fait pour eux de ne pouvoir contracter des assurances sur la vie, sans qu'il leur soit imposé des charges supplémentaires inhérentes à leur cécité, constitue un désavantage considérable,

« Considérant que le seul acte de prévoyance qui leur est permis est celui prévu par les lois du 4 août 1923 et du 30 décembre 1928, statuant sur les mutuelles-retraites,

« Approuve et appuie énergiquement le vœu voté, le 13 mars 1931, par la Confédération Nationale des Anciens Combattants, ainsi conçu :

« Demande énergiquement aux Pouvoirs publics de payer à l'avenir les subventions au titre des lois du 4 août 1923 et 30 décembre 1928, trimestriellement sur justification des cotisations versées par les adhérents aux caisses autonomes, seule manière d'éviter la perte de capitalisation qui résulte du versement tardif des subventions aux Caisses autonomes. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 3. — « Considérant que le problème de la paix sera difficile à résoudre tant que les peuples ne sauront que s'exprimer dans leur langue nationale, considérant que l'absence d'une langue auxiliaire vraiment internationale paraît empêcher la réalisation de la compréhension internationale,

« L'Assemblée générale émet le vœu que l'espéranto, langue souple et facilement assimilable, et rigoureusement impartiale, soit obligatoirement enseignée dans toutes les écoles du monde entier, et sollicitent à ce vœu l'adhésion unanime de tous les hommes de bon sens et de bonne volonté et plus particulièrement de toutes les victimes de la guerre, sans distinction d'opinion politique, philosophique ou nationale. » (Adopté, 16 voix contre et 6 abstentions.)

Vœu N° 4. — « L'Assemblée générale, retenant les considérants de Masselier concernant l'adhésion de l'Union à l'Association Universelle des Groupements d'Aveugles, décident de renvoyer cette question à l'examen du Conseil d'administration, afin qu'elle soit étudiée à fond. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 5. — « L'Assemblée générale adopte le principe d'une subvention du Congrès Universel organisé, cette année, à Paris, par l'Association Universelle de Groupements d'Aveugles, subvention à déterminer par le Conseil. » (Adopté à l'unanimité, moins une abstention : Favret.)

#### QUATRIEME COMMISSION. — EXAMEN DU BUDGET

Le budget voté en 1931, valable pour 1932, est présenté à la ratification de l'Assemblée avec plusieurs rajustements.

L'ensemble du budget, s'élevant aux recettes et aux dépenses, à la somme de 1.437.300 francs, est adopté, moins cinq abstentions, dont Bloncourt, qui s'abstient en raison du refus de la Commission de relever le chapitre des cotisations.

CINQUIEME COMMISSION. — QUESTIONS DIVERSES

Vœu N° 1. — « L'Assemblée générale demande que les enfants « des Aveugles de Guerre soient admis pupilles de la nation, quelle « que soit la date de leur naissance. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 2. — « L'Assemblée générale demande que le Bureau « de l'U.A.G. s'efforce de faire obtenir le bénéfice de l'article 64 « pour toutes nos maladies. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 3. — « L'Assemblée générale, en vue de donner plus « de poids au rapport présenté jadis par le camarade Lallement, et « relatif à l'attribution de la gratuité pour tous les soins nécessaires aux « Aveugles, invite l'U.A.G. à faire approuver ledit rapport par « l'Académie de Médecine. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 4. — « L'Assemblée générale émet le vœu que l'ar- « ticle 10 ne soit pas retenu aux Aveugles de Guerre hospitalisés à « leurs frais. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 5. — « L'Assemblée générale demande que les énuclés « munis de prothèse reçoivent, chaque année, deux yeux artificiels « double coque, par œil énuclé. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 6. — « L'Assemblée générale demande qu'on généralise « l'emploi de la canne blanche dans tous les départements sans dis- « tinction d'Aveugle de guerre ou d'Aveugle civil, que l'emploi de « la canne blanche soit admis dans le code de la route. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 7. — « L'Assemblée générale demande qu'on étudie « la possibilité pour les Aveugles d'une signalisation particulière inter- « mittente remplaçant la canne blanche. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu N° 8. — « Les Aveugles de guerre, réunis en Assemblée « générale, reconnaissants envers M. et Mme Thomas, inventeurs du « photo-électrographe, comme envers l'inventeur de l'ectophone, « comme envers tous ceux qui se préoccupent de l'amélioration du sort « des Aveugles, sont d'avis de témoigner à tous ces inventeurs leur « reconnaissance et demandent à l'Union de s'intéresser à toutes ces « manifestations. » (Adopté à l'unanimité.)

M. Bloch fait part du résultat à ce jour de la souscription « La Dette ». L'Assemblée lui adresse ses félicitations.

M. de Traversay donne connaissance du résultat des élections pour la désignation des 10 membres du Conseil d'administration :

Nombre des membres titulaires de l'U.A.G.....	2.083
Votes exprimés .....	1.611
Bulletins nuls .....	77
Enveloppes ne contenant aucun bulletin.....	28
Bulletins valables .....	1.056

Ont obtenu :

Amblard .....	1.383 voix
Favret .....	1.346 —
Izaac .....	1.345 —
Leveau .....	1.340 —
L'Evesque .....	1.327 —
Cabasson .....	1.152 —
Malgat .....	1.106 —
Roy (Georges) .....	1.096 —
Bloncourt .....	841 —
Céré-Labourdette .....	722 —
Brusson .....	605 —
Evrat .....	494 —
Mauger .....	468 —
Séguy .....	412 —
Mulsant .....	375 —
Malingre .....	365 —
Mathieu .....	332 —

En conséquence, sont élus membres du Conseil d'administration pour trois ans les camarades : Amblard, Favret, Izaac, Leveau, L'Evesque, Cabasson, Malgat, Roy (Georges), Bloncourt, Céré-Labourdette.

La séance est levée à midi.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 16 Avril 1932

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence d'Izaac, doyen d'âge (en l'absence de Noireaux, pas encore arrivé).

Sont présents : Amblard, Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Bois, Conan, Céré-Labourdette, Courteix, Favret, Grillet, Izaac, Lauté, Laffargue, Leveau, L'Evesque, Malgat, Muller, Nicolai, Noireaux, Roy (G.).

M. de Traversay, Président du Comité d'Action.

M. Oscar Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades : Berthet, Chauvel, Evrat, Fraysse, Gudefin, Hennebicque, Mauger, Saillot.

Excusés : Arnault, Cabasson, Derunder, Fauvel, Guillam, Lagarde, Robert (M.), Satgé, Scapini.

Ont donné leurs pouvoirs :

A Scapini : Arnault.

A Favret : Cabasson, Fauvel.

A Leveau : Robert (Maurice).

A Bloncourt : Satgé.

A Conan : Guillam.

A Laffargue : Lagarde.

A Noireaux : Derunder.

Au début de cette nouvelle session, Izaac tient à exprimer ses sentiments reconnaissants aux voyants qui nous aident : MM. de Traversay, Bloch et L'Evesque, et salue Mlle Arbel qui nous a quittés ; il regrette le départ du Conseil d'administration de notre camarade Antoine.

2° Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 31 mars 1932.

Au sujet de la modification de l'article 3 du règlement intérieur, Bloncourt déclare avoir voulu simplement s'abstenir.

Pour la nomination des membres du Bureau, Amblard précise qu'en cas d'ex-æquo, il est entendu que sera d'abord élu l'administrateur le plus ancien en fonctions et ensuite le plus âgé.

Le procès-verbal mis aux voix est adopté à l'unanimité.

2° Election des membres du Bureau. MM. Bloch, de Traversay et L'Evesque procèdent au dépouillement des 29 bulletins reçus.

Suffrages exprimés : 29.

Ont obtenu : Amblard 28, Scapini 27, Leveau 24, Favret 21, Lauté 13, Noireaux 9, Bois 5, Laffargue 4, Bertrand 2, Bloncourt 2, Fauvel 2, Nicolaï 2, Conan 1, Courteix 1, Guillam 1, Roy (G.) 1.

Sont donc élus membres du Bureau à la majorité absolue : Amblard, Scapini, Leveau, Favret.

Izaac invite les élus à se réunir pour se répartir les fonctions qui sont ainsi déterminées :

Président : Scapini.

Vice-Présidents : Favret, Leveau.

Secrétaire général : Amblard.

Trésorier : L'Evesque (élu par l'Assemblée générale).

Un troisième vice-président reste à élire à la majorité simple par le prochain Conseil.

Izaac souhaite la bienvenue au nouveau Bureau.

3° Favret prend la présidence et fait procéder au renouvellement du Comité d'Action qui est réélu en son entier.

Le Conseil nomme M. de Traversay, Président du Comité d'Action, M. Bloch, Secrétaire, et discute s'il doit élire dès à présent un vice-président et une vice-présidente. Mme Contamin est nommée vice-présidente, le colonel de Traversay, vice-président.

4° Nomination des Commissions.

Sont nommés membres des Commissions les camarades suivants :

*Caisse Fraternelle* : Bois, Céré-Labourdette, Courteix, Malgat, Roy (G.).

*Finances* : Laffargue, Muller, Nicolaï, Noireaux, MM. Bloch et de Traversay.

*Maisons de Repos* : Bois, Courteix, Grillet, Malgat, Roy (G.).

*Maison des Aveugles* : Bois, Courteix, Laffargue, Malgat, Nicolaï, Satgé.

*Pensions* : Bardoux, Bloncourt, Grillet, Guillam, Roy (Georges).

*Propagande* : Bertrand, Céré-Labourdette, Laffargue, Muller, Nicolaï, Guillam.

5° Affaire Curbières. Curbières convoqué par lettre recommandée ne s'étant pas présenté à l'Assemblée générale, a adressé au Conseil une lettre dont il est donné lecture. Le Conseil, estimant que la radiation provisoire dont Curbières a été l'objet, expirait à l'Assemblée générale où celui-ci pouvait s'expliquer, adopte à l'unanimité, moins une voix contre (Bloncourt) la motion suivante déposée par Izaac :

« Aucun fait nouveau n'étant intervenu dans l'affaire Curbières, le Conseil passe à l'ordre du jour. »

6° Attribution d'une subvention pour l'organisation du Congrès International d'Aveugles. L'Assemblée générale ayant voté une subvention de 250 francs, le Conseil estime qu'il n'a pas à intervenir.

7° Statuts de l'Association Universelle des organisations d'Aveugles. Quelques extraits des statuts ayant été communiqués par le Secrétariat, les administrateurs désirent être plus amplement informés,



demandent que pour le prochain Conseil le texte intégral des statuts leur soit communiqué.

8° Questions diverses. Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

Dupuy (Pierre), Les Tuileries, commune de Marçay (Vienne). 160 %, articles 10 et 12, titre définitif. Carte du Combattant.

Coutier (Jean), Sainte-Marie A-Py, par Sollepy (Marne). 150 %, articles 10 et 12, victime civile, titre définitif.

Ces camarades remplissant les conditions exigées sont admis : Dupuy (Pierre), en qualité de membre titulaire, Coutier (Jean), au titre de victime civile.

A l'unanimité, le Conseil adopte la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre  
« donne pleins pouvoirs à M. Gaston L'Evesque, son trésorier, ou à  
« défaut à M. Oscar Bloch, trésorier-adjoint, à l'effet de toucher le  
« remboursement de tous titres amortis, effectuer tous emplois et rem-  
« plois, soit de fonds ayant nature de capitaux, soit de fonds ayant  
« nature de revenus, donner tous ordres de Bourse à cet égard, signer  
« toutes souscriptions. »

L'American Legion ayant invité les anciens combattants français à « se rendre en Amérique, en septembre prochain, la Confédération fait savoir à l'U.A.G. qu'une place serait réservée à son représentant. Le Conseil désigne Amblard pour prendre part à ce voyage.

Le Conseil, à l'unanimité, renouvelle la candidature d'Izaac, administrateur sortant à l'Office National des Mutilés.

Le Bureau fait part au Conseil que des billets de tombola sont déposés chez les concierges pour l'érection d'une Maison des Aveugles. Plusieurs personnes s'étant émues de la question, le Bureau fera des démarches.

Lecture est donnée d'une lettre du camarade Cagneul au sujet des hypothèques prises en garantie des prêts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 30.

## Avis divers

La Société de Secours aux Blessés Militaires (Croix Rouge Française) nous prie de communiquer à nos camarades qu'elle peut leur fournir des postes de T.S.F. et des phonographes aux conditions suivantes :

Postes de T.S.F. :

B. 3, 4 lampes, 1 valve, diffuseur magnétique 4 pôles. Grande-sélectivité obtenue au moyen d'une borne variable, marchant sans antenne, régulateur de puissance. Electrostatique. Au lieu de 1.600 fr., le poste est laissé à la S.S.B.M. à 1.085 francs. La Société participe dans la dépense pour 200 francs. Prix net pour les Aveugles de guerre : 985 francs.

B. 3. D, 4 lampes, comme ci-dessus. Diffuseur électro-dynamique, 1 lampe puissance en sortie. Au lieu de 1.875 francs, prix pour la S.S.B.M. 1.312 francs. La Société participe dans la dépense pour 200 francs.

Ces deux postes présentés dans une ébénisterie noyer ou acajou, au choix de l'acheteur.

Phonographes :

Choix entre 6 ou 8 marques.

Par suite d'une petite diminution dans le prix de fabrication, nous offrons 7 disques au lieu de 6 avec la boîte.

Participation de l'Aveugle de guerre : 150 francs.

Les camarades sont priés de passer au Bureau de la Croix-Rouge Française, 21, rue François-I<sup>er</sup>, où ils versent leur quote-part et où leur sont donnés tous les détails qui peuvent les intéresser.

La S.S.B.M. (Croix-Rouge Française) peut procurer également des boîtes d'alimentation marque Deri, dans le commerce : 680 fr., au prix de 466 francs.

S'adresser directement 21, rue François-I<sup>er</sup>, Paris.

Notre camarade E. Guilbot, 7, rue Théophile-Gautier, Neuilly (Seine), nous demande de porter à la connaissance de ses camarades l'avis suivant : T.S.F. fin de saison 1931-1932 :

Trois appareils vendus au prix coûtant, à prendre immédiatement :

1° Appareil superhétérodyne, 5 lampes, à chauffage direct, savoir une bigrille, deux lampes à écran, une détectrice spéciale et une trigrille de puissance, réglage par deux condensateurs démultipliés, lecture des repérages à l'accord et à l'hétérodyne. Montage dans joli coffret acajou verni tampon. Accord sur petit cadre. Alimentation totale à l'oxyde 4,40 et 120 volts, pour courant alternatif 110 ou 130 volts, 50 périodes.

Livable avec ses lampes neuves, en boîte d'alimentation et son cadre : 1.250 francs.

Sur demande, un haut-parleur peut être fourni avec ce poste. Prix variables suivant qualité.

2° Appareil 5 lampes, plus une valve, chauffage indirect, même montage que le précédent, mais plus puissant du fait de l'emploi de lampes à chauffage indirect. Réglage unique par condensateur double, lecture sur tambour avec éclairage intérieur, très facile à régler par des Aveugles. Montage dans élégant petit meuble sur pieds acajou, verni tampon, accord sur petit cadre intérieur, en ordre de marche, mais sans diffuseur : 1.775 francs.

3° Appareil 5 lampes, plus une valve, même montage que le précédent, mais établi dans un coquet coffret noyeux ramageux verni tampon, accord sur antenne et terre, livré avec son haut parleur dynamique, monté lui aussi dans un très beau coffret du même bois, le tout en ordre de fonctionnement sur courant 110 volts, 50 périodes.

Ces trois appareils et leurs accessoires sont parfaitement neufs.

Une garantie d'un an pour tous accessoires mécaniques est donnée avec chacun des postes.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Guilbot, T.S.F., 7, rue Théophile-Gautier, Neuilly-sur-Seine.

---

Montres pour Aveugles. Tarif actuel des prix :

Qualité A. Montre nickel savonnette Ancre 20 lig., cadran spécial avec points pour Aveugles : 95 francs.

Qualité A. La même montre, grandeur 16 lig. : 110 francs.

Qualité B. Montre nickel ancre 15 rubis savonnette. Spiral Bréguet 18 lig., cadran spécial avec points et bâtonnets pour Aveugles : 170 fr.

Qualité B. Montre, même mouvement et même cadran que la pré-

cedente, mais en argent, 3 cuvettes argent, décor riche, rayon Gloire, 18 lignes : 275 francs.

Garantie trois ans, sauf fracture.

Arthur Caron, 66, rue de la République, Montmorency (Seine-et-Oise). Tél. Enghien 371. R.C. Pontoise 15.409.

---

Gaillac mousseux champagnisé. Prix courant.

Château Sainte-Cécile (carte blanche), la bouteille : 7 fr. 25, la 1/2 bouteille : 5 fr. 50.

Comte de Bordchamp (carte d'or), la bouteille : 7 fr. 25, la 1/2 bouteille : 5 fr. 50.

Château Sainte-Cécile (grand rosé mousseux), la bouteille : 7,75, la 1/2 bouteille : 5 fr. 75.

Château Sainte-Cécile (cuvée réservée), la bouteille : 8 fr. 25, la 1/2 bouteille : 6 francs.

Dans chaque qualité, livraison en sec, demi-sec ou doux, au gré du client.

Franco d'emballage gare départ, en caisse de 25 bouteilles, droit de régie en sus. Supplément de 4 francs par emballage en caisse de 12 bouteilles ou 24 bouteilles. Paiement en nos traites les 15 et fin de chaque mois. S'adresser au camarade Cancé, boulevard Gambetta, Gaillac (Tarn).



## Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Ville de Gerardmer, 100 fr. ; Caisse d'Epargne de Laon (Aisne),  
600 francs.

---

### Liste des Donateurs

Mme Levy-Weis, Paris, 100 fr. — Lycée Thiers, Marseille,  
200 fr. — Mme Schulmann, Paris, 20 fr. — Mme David, Paris,  
20 fr. — M. Emmanuel Balu, Paris, 200 fr. — M. Henry André,  
Hersbach (Bas-Rhin), 200 fr. — Ecole Supérieure de Jeunes Filles,  
à Saint-Gaultier (Indre), 100 fr. — Part du produit d'une quête faite  
par les réservistes du 15<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à Suippes, 201 fr. 35.  
— Commune de Mercy-le-Haut (Meurthe-et-Moselle), 68 fr. —  
M. le Dr. Houlmann, Paris, 100 fr. — Mlle Lyon, Paris, 100 fr.  
— Mme Lalane, Longwy, 100 fr. — Mlle Lerousseau, Paris, 50 fr.  
— M. Genin, Bayonne, 25 fr. — M. Dagasso, Meaux (son allocation  
de combattant), 250 fr. — Produit d'une quête faite au mariage de  
Mlle Fernande Beauvais avec M. Raymond Aliguer, de Cambrai,  
105 fr. 05. — Divers : 3.886 fr. 55.



## TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.  
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.  
FAVRET, secrétaire général honoraire.  
CONAN, secrétaire général honoraire.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, LAUTÉ.  
Secrétaire général : AMBLARD.  
Trésorier : Gaston L'ÉVESQUE.

Membres : ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON, CÉRÉ-LA-BOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAN, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, PETITJEAN, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

## COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;  
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;  
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.  
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;  
M. le colonel de TRAVERSAY, Vice-Président ;  
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire ;  
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;  
Mme DU BOS ;  
Mme BROQUIN ;  
M. MARCEL BLOCH ;  
M. CHEPPER ;  
M. PIERRE CHÉROT ;  
Mme CHEVALIER ;  
Mme CONTAMIN ;  
Mme FRANCIS DE CROISSET ;  
Mlle JALAGUIER ;  
Mlle D'HERBEMONT ;  
Mme HENRI ;  
Mme KALT ;  
Mme L'ÉVESQUE ;  
Mme LÉVY-WEISS ;  
M. MAYER ;  
Mme MEYER ;  
Mme MUS ;  
M. PASCAL .

